

DIJON MÉTROPOLE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
HABITAT DEPLACEMENTS

PLUi-HD MISE A JOUR N°9

7.11.1

NOTE

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET
D'INVENTAIRES ENVIRONNEMENTAUX

Vu pour être annexé à l'arrêté métropolitain
du **2 JUIN 2026**

Pour le Président,
Le vice-Président, délégué à l'urbanisme et au PLUi
Antoine HOAREAU

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : **19 JUIN 2026**



Objet

La carte des périmètres de protection et d'inventaires environnementaux vise à porter à la connaissance du public les principaux dispositifs de protection, de gestion et d'identification des milieux naturels présents sur le territoire de Dijon Métropole, ainsi que, le cas échéant, dans son environnement proche.

Elle contribue à la compréhension des enjeux environnementaux du territoire et à la lisibilité des contraintes et sensibilités pouvant affecter les projets d'aménagement, sans créer de nouvelles règles d'urbanisme.

Cadre réglementaire

Conformément à l'article R.151-51 du code de l'urbanisme, les annexes du plan local d'urbanisme peuvent comporter des documents destinés à assurer l'information et la bonne compréhension du territoire par le public.

La présente carte est annexée à ce titre informatif. Elle ne crée pas de règles d'urbanisme opposables.

Elle représente toutefois des périmètres issus de dispositifs de nature variée :

- certains relèvent de protections ou prescriptions réglementaires extérieures au PLUi (ex : arrêtés de protection de biotope, sites Natura 2000), dont les effets s'imposent indépendamment du document d'urbanisme ;
- d'autres correspondent à des inventaires ou démarches de connaissance sans portée réglementaire propre (ex : ZNIEFF, sites du Conservatoire).

La carte ne se substitue pas aux actes réglementaires, ni aux dispositifs de protection ou d'inventaire auxquels elle se rapporte. Pour chaque dispositif, il convient de se référer aux textes et documents qui lui sont propres.

Source

Les périmètres proviennent de données **de référence diffusées par les organismes compétents**, selon leur périmètre d'intervention.

Les principales sources mobilisées sont :

- **IDEO Bourgogne-Franche-Comté (IDEO BFC)**, plateforme régionale de diffusion des données environnementales et territoriales, utilisée pour l'accès aux couches SIG relatives notamment aux ZNIEFF, aux sites Natura 2000 et à d'autres périmètres environnementaux (RNR, RNN, etc). Source : <https://ideo.ternum-bfc.fr/>
Mail : airesprotegees-drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
- **Inventaire national du patrimoine naturel (INPN)** – Muséum national d'Histoire naturelle, pour les inventaires naturalistes et les dispositifs de protection environnementale de portée nationale
Source : <https://inpn.mnhn.fr/>,
- **Services de l'État** (préfecture, DREAL), pour les périmètres institués par actes réglementaires tels que les arrêtés de protection de biotope ;
Source : <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/>

- **Département de la Côte-d'Or**, pour les Espaces Naturels Sensibles
Source : <https://www.cotedor.fr/votre-service/environnement/preservation-de-la-biodiversite/les-espaces-naturels-sensibles-ens-en>
- **Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne-Franche-Comté**, pour les sites faisant l'objet d'actions foncières ou de gestion écologique.
Source : <https://www.cen-bourgogne.fr/>
- **Réserves Naturelles de France (RNF)** : réseau national qui fédère et accompagne les gestionnaires des réserves naturelles régionales et nationales, et constitue à ce titre une source de référence pour l'identification et la connaissance des périmètres de réserves naturelles.
Source : <https://reserves-naturelles.org/>

Les plateformes de diffusion de données, et notamment IDEO Bourgogne-Franche-Comté, constituent des **outils de mise à disposition de l'information**. Elles n'emportent pas de valeur juridique propre, celle-ci restant attachée aux actes, décisions ou inventaires produits par les autorités compétentes.

Nature et signification des périmètres environnementaux

Les périmètres représentés sur la carte relèvent de statuts de nature différente. Ils n'ont pas tous la même portée juridique ni les mêmes effets sur l'aménagement ou la constructibilité.

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF constituent un inventaire scientifique national visant à identifier les secteurs présentant un intérêt écologique particulier en raison de la richesse biologique, de la fragilité des milieux ou de leur rôle fonctionnel.

On différencie :

- les ZNIEFF de type I, correspondant à des secteurs généralement de superficie limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux remarquables ;
- les ZNIEFF de type II, couvrant de grands ensembles naturels cohérents à l'échelle paysagère ou écologique, au sein desquels peuvent être incluses plusieurs ZNIEFF de type I.

Les ZNIEFF ne constituent pas un zonage réglementaire et n'emportent pas, par elles-mêmes, d'effet direct sur la constructibilité. Elles ont vocation à éclairer les choix d'aménagement et l'analyse des incidences des projets.

Sites Natura 2000 (ZSC et ZPS)

Le réseau Natura 2000 est un dispositif européen destiné à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Il comprend :

- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la directive « Habitats »
- les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la directive « Oiseaux ».

Les sites Natura 2000 ne sont pas des zones qui génèrent une interdiction générale de construire. Ils impliquent toutefois que les projets susceptibles d'avoir des incidences significatives sur les objectifs de conservation fassent l'objet de procédures spécifiques, notamment l'évaluation des incidences Natura 2000.

Arrêtés de Protection de Biotope (APB)

Les arrêtés de protection de biotope constituent des actes réglementaires pris par le représentant de l'Etat afin de préserver des milieux naturels nécessaires à la conservation d'espèces protégées.

Ils peuvent comporter des interdictions ou des prescriptions concernant certains usages ou travaux. Ces périmètres relèvent d'une protection réglementaire indépendante du PLUi et sont annexés afin d'en assurer la lisibilité.

Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles sont définis par le Département dans le cadre de sa politique de protection et de gestion des sites naturels et paysagers remarquables.

Ils visent la préservation des milieux naturels, leur valorisation et, le cas échéant, leur ouverture maîtrisée au public. Leur représentation en annexe permet d'identifier les secteurs concernés, sans créer de règles d'urbanisme supplémentaires.

Sites gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels

Le Conservatoire d'Espaces Naturels intervient par des actions de maîtrise foncière, de conventions ou de gestion écologique sur des sites à enjeux environnementaux.

Ces périmètres ne constituent pas des protections réglementaires. Ils sont représentés à titre informatif pour signaler l'existence de démarches de préservation et de gestion en cours. Selon les cas, les sites sont représentés sous forme surfacique.

Réserves naturelles (RNR et RNN)

Les réserves naturelles, qu'elles soient régionales ou nationales, constituent des périmètres bénéficiant d'un statut de protection réglementaire fort, institué par délibération ou par décret.

Lorsqu'elles sont situées à proximité du territoire, elles peuvent être mentionnées afin de situer le territoire dans son environnement élargi, sans emporter d'effet juridique sur les secteurs extérieurs au périmètre du document d'urbanisme.

Portée de la carte annexée

La carte des périmètres de protection et d'inventaires environnementaux est annexée au PLUi à titre informatif.

Cette carte d'ensemble est complétée par des cartes détaillées à l'échelle de chaque commune concernée par des périmètres de protection et d'inventaire environnementaux. Elles permettent ainsi une localisation plus précise et mentionnent le nom ainsi que la nature de chaque périmètre.

Par ailleurs, pour plus de lisibilité, une carte est spécifiquement créée pour les ZNIEFF de type I et II à l'échelle de la métropole.

L'ensemble de ces documents visent à faciliter l'information du public et des porteurs de projet, à identifier les principaux enjeux environnementaux sur le territoire de Dijon Métropole et à éclairer les démarches de projet.
Ils n'ont pas pour objet de créer de nouvelles règles d'urbanisme.

6. Recensement des périmètres de protection et d'inventaires environnementaux

Arrêté de Protection de Biotope (APB)		Communes concernées
« Corniches calcaires de département de Côte d'Or. Entité n°13. Faucons pèlerin. Carrière de Dijon »		Dijon
« Parc de la fontaine aux fées » à Talant		Talant
Sites Natura 2000 – Zones de Protection Spéciales (ZPS)		
Arrière Côte de Dijon et de Beaune		Chenôve, Corcelles-les-Monts, Flavignerot, Marsannay-la-Côte
Sites Natura 2000 – Zone spéciale de conservation (ZSC)		
Cavités à chauve-souris en Bourgogne		Plombières-les-Dijon
Combes de la côte dijonnaise		Chenôve, Marsannay-la-Côte
Montagne côte d'orienne		Hauteville-les-Dijon
Espace Naturel Sensible (ENS)		
Pelouses et combes de la vallée de l'Ouche		Plombières-les-Dijon, Talant
Sablière de Bressey-sur-Tille		Bressey-sur-Tille
Réserve Naturelle Régionale (RNR)		
Grotte du Contard		Plombières-les-Dijon
Val Suzon		Jouxte la commune d'Hauteville-les-Dijon
Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1		
Bois de Chevigny-Saint-Sauveur		Chevigny-Saint-Sauveur, Bressey-sur-Tille, Magny-sur-Tille
Bois de la Souche, du Varin et du Vernois		Bressey-sur-Tille
Combe du Diable		Corcelles-les-Monts
Combe du Pré		Chenôve, Corcelles-les-Monts, Marsannay-la-Côte
Combes de Notre-Dame d'Etang, de la jeune ronce et du bois de la Mialle		Corcelles-les-Monts, Flavignerot,
Côte sud dijonnaise de Marsannay à Nuits-Saint-Georges		Corcelles-les-Monts, Marsannay-la-Côte
Forêt et pelouses de Plombières		Daix, Plombières-les-Dijon, Talant
Lac et carrière du lac Kir		Dijon, Plombières-les-Dijon
Parc de la fontaines au fées		Talant
Pelouses et friches du plateau d'Hauteville et Ahuy		Ahuy, Hauteville-les-Dijon
Vallée du Suzon		Hauteville-les-Dijon
Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2		
Côte et arrière côte de Dijon		Chenôve, Corcelles-les-Monts, Dijon, Flavignerot, Marsannay-la-Côte, Plombières-les-Dijon
La Montagne Dijonnaise de la vallée de l'Ignon à la vallée de l'Ouche		Ahuy, Daix, Fontaine-les-Dijon, Hauteville-les-Dijon, Plombières-les-Dijon, Talant
Rivière Norge et aval de la Tille		Chevigny-Saint-Sauveur, Magny-sur-Tille, Quetigny
Sites du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB)		
ENS Pelouses et combes de la vallée de l'Ouche		Plombières-les-Dijon, Talant
Fort de la Grotte Giron		Dijon



DIJON MÉTROPOLE
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
HABITAT DÉPLACEMENTS

PLUi-HD
MISE A JOUR N°9

7.11.2

PLANS

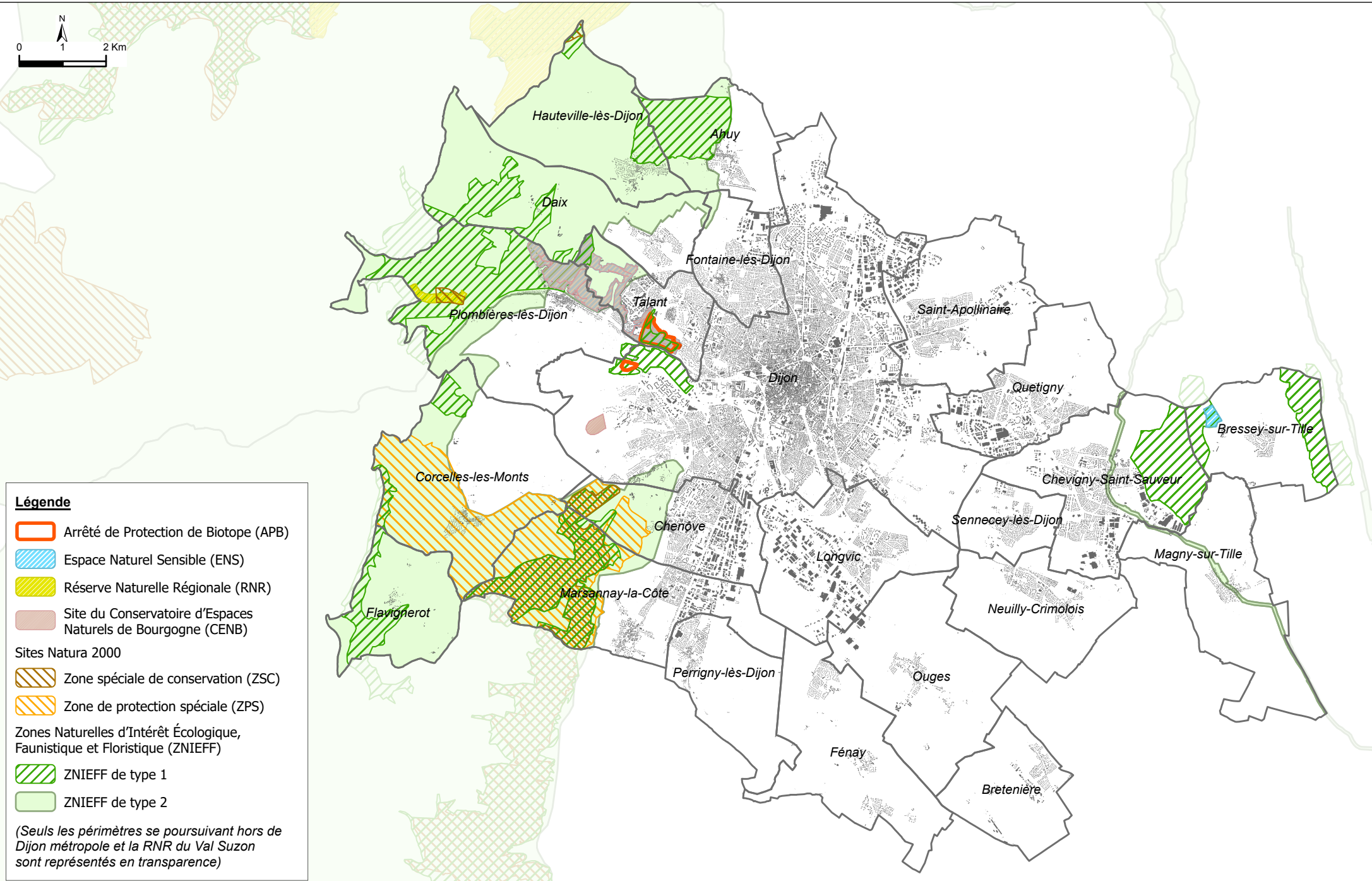
PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET
D'INVENTAIRES ENVIRONNEMENTAUX

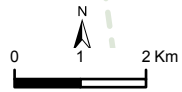
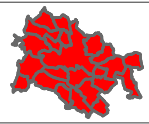
Vu pour être annexé à l'arrêté métropolitain
du

- 2 JUIN 2026

Pour le Président,
Le vice-Président, délégué à l'urbanisme et au PLUi
Antoine HOAREAU







Légende

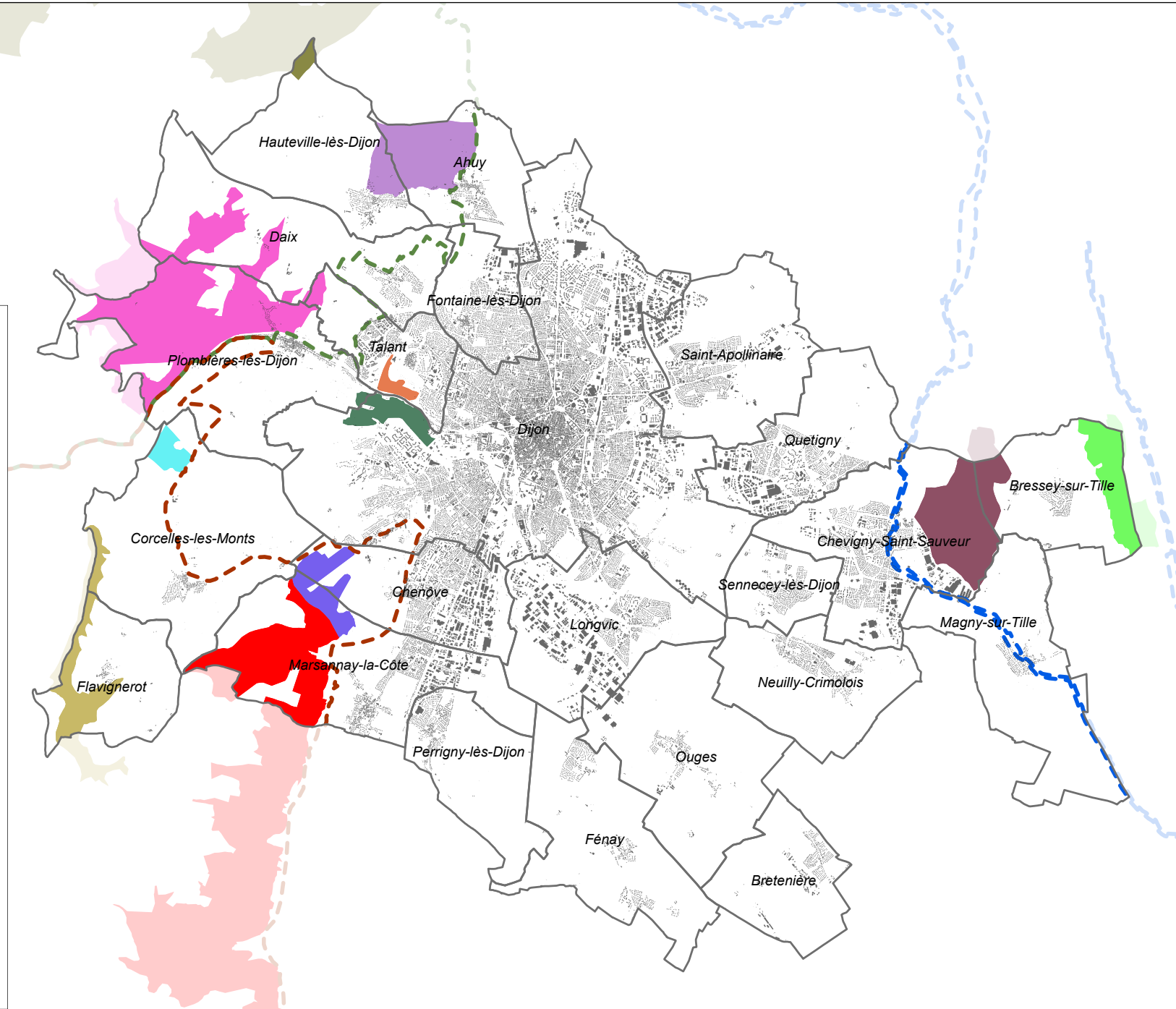
Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1

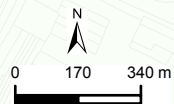
- Bois de Chevigny-Saint-Sauveur
- Bois de la Souche, du Varin et du Vernois
- Combe du Diable
- Combe du Pré
- Combes de Notre-Dame d'Etang, de la jeune ronce et du bois de la Mialle
- Côte sud dijonnaise de Marsannay à Nuits-Saint-Georges
- Forêt et pelouses de Plombières
- Lac et carrière du lac Kir
- Parc de la fontaines au fées
- Pelouses et friches du plateau d'Hauteville et Ahuy
- Vallée du Suzon

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2

- Côte et arrière côte de Dijon
- La Montagne Dijonnaise de la vallée de l'Îgnon à la vallée de l'Ouche
- Rivière Norge et aval de la Tille

(Seuls les périmètres se poursuivant hors de
Dijon métropole sont représentés en transparence)





- | | |
|---|---|
| 1 | ZNIEFF - Type 1 : Pelouses et friches du plateau d'Hauteville et Ahuy |
| 2 | ZNIEFF - Type 2 : La Montagne Dijonnaise de la vallée de l'IGNON à la vallée de l'Ouche |

Légende

-  Arrêté de Protection de Biotope (APB)
-  Espace Naturel Sensible (ENS)
-  Réserve Naturelle Régionale (RNR)
-  Site du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB)

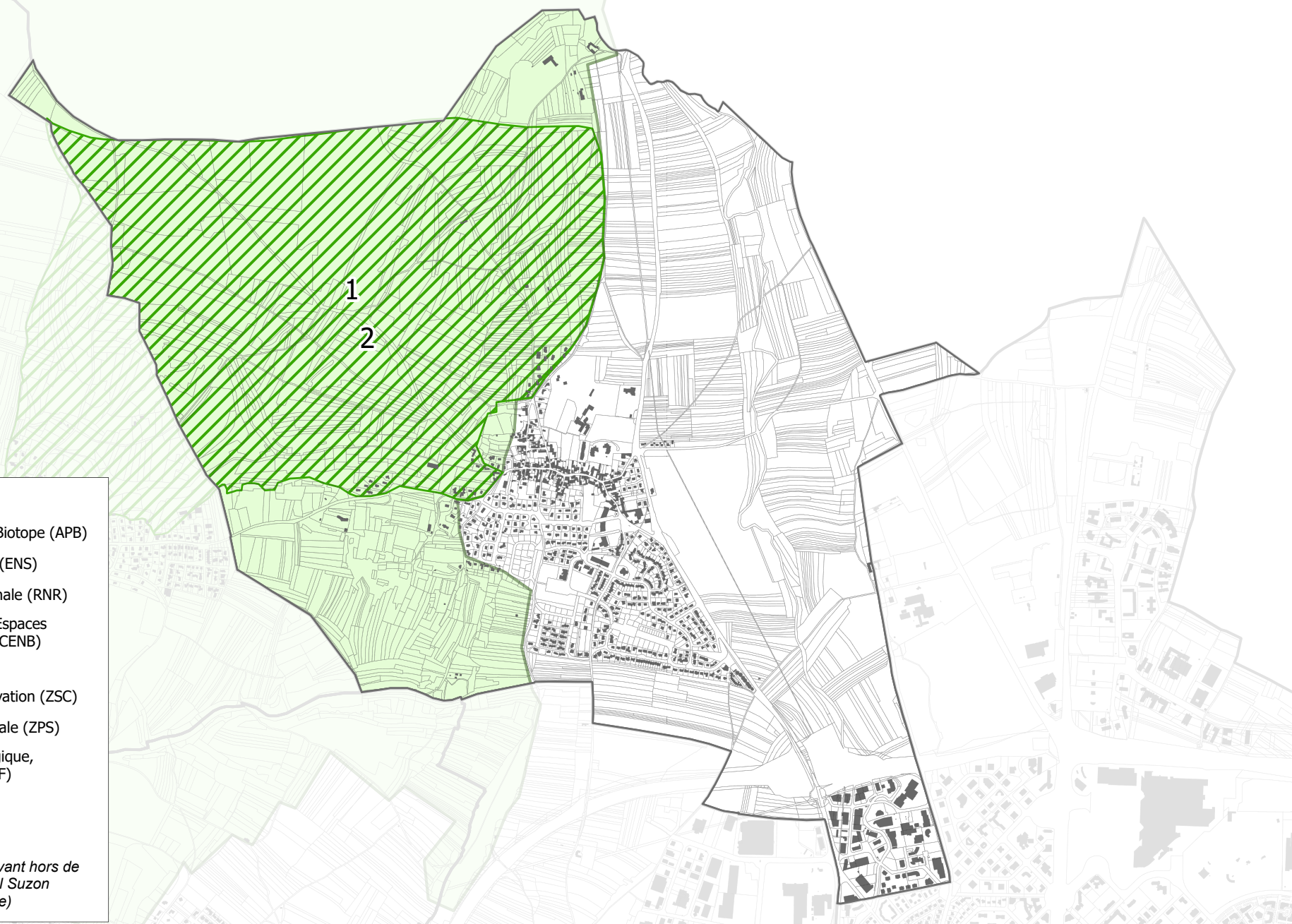
Sites Natura 2000

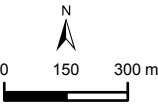
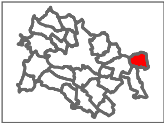
-  Zone spéciale de conservation (ZSC)
-  Zone de protection spéciale (ZPS)

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

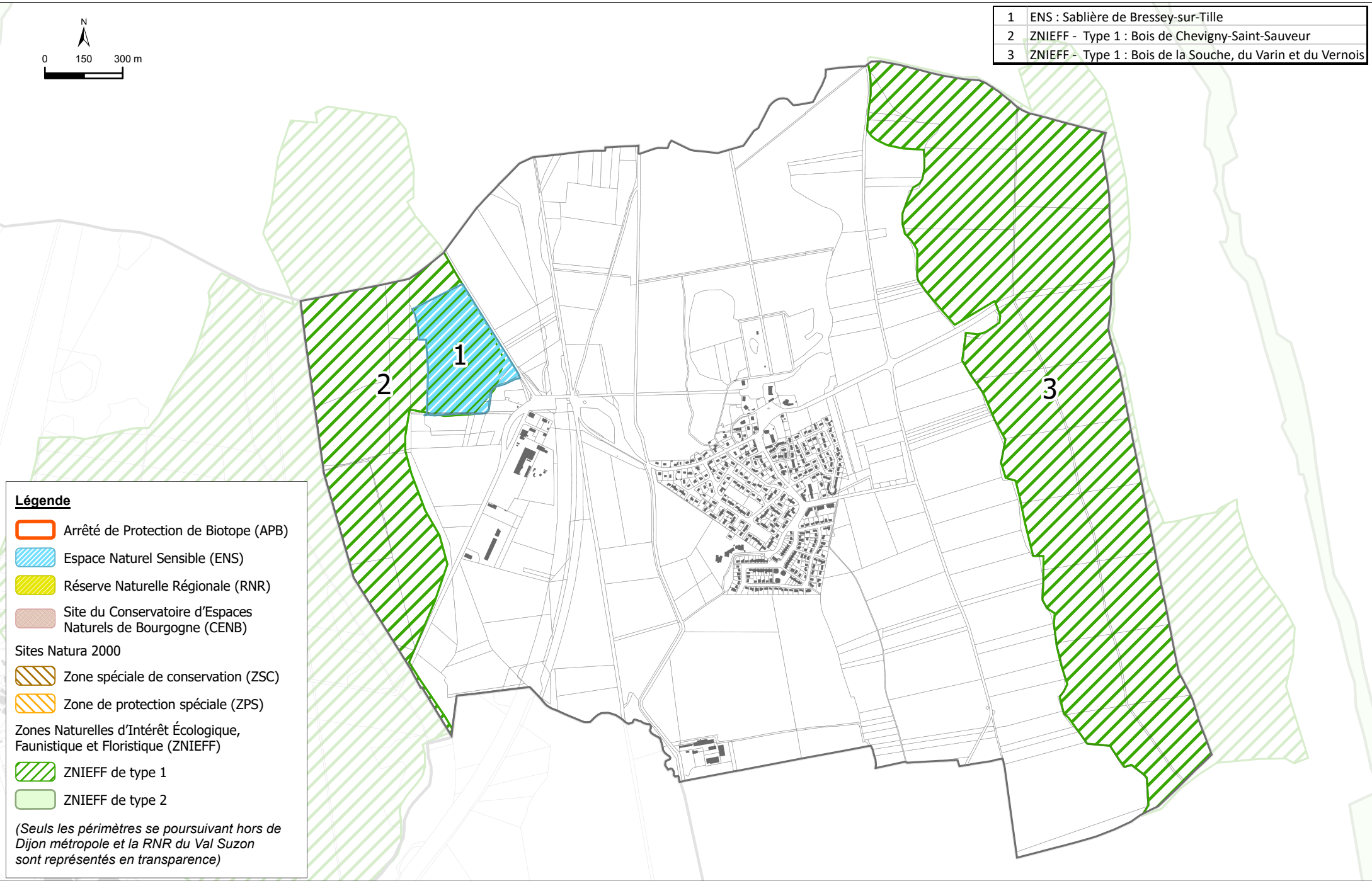
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2

(Seuls les périmètres se poursuivant hors de Dijon métropole et la RNR du Val Suzon sont représentés en transparence)





1	ENS : Sablière de Bresse-sur-Tille
2	ZNIEFF - Type 1 : Bois de Chevigny-Saint-Sauveur
3	ZNIEFF - Type 1 : Bois de la Souche, du Varin et du Vernois



- Légende**
- Arrêté de Protection de Biotope (APB)
 - Espace Naturel Sensible (ENS)
 - Réserve Naturelle Régionale (RNR)
 - Site du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB)
 - Sites Natura 2000
 - Zone spéciale de conservation (ZSC)
 - Zone de protection spéciale (ZPS)
 - Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
 - ZNIEFF de type 1
 - ZNIEFF de type 2

(Seuls les périmètres se poursuivant hors de Dijon métropole et la RNR du Val Suzon sont représentés en transparence)



- | | |
|---|---|
| 1 | Site Natura 2000 - ZPS : Arrière Côte de Dijon et de Beaune |
| 2 | Site Natura 2000 - ZSC : Combes de la Côte dijonnaise |
| 3 | ZNIEFF - Type 1 : Combe du Pré |
| 4 | ZNIEFF - Type 2 : Côte et arrière côte de Dijon |

Légende

Arrêté de Protection de Biotope (APB)

Espace Naturel Sensible (ENS)

Réserve Naturelle Régionale (RNR)

Site du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB)

Sites Natura 2000

Zone spéciale de conservation (ZSC)

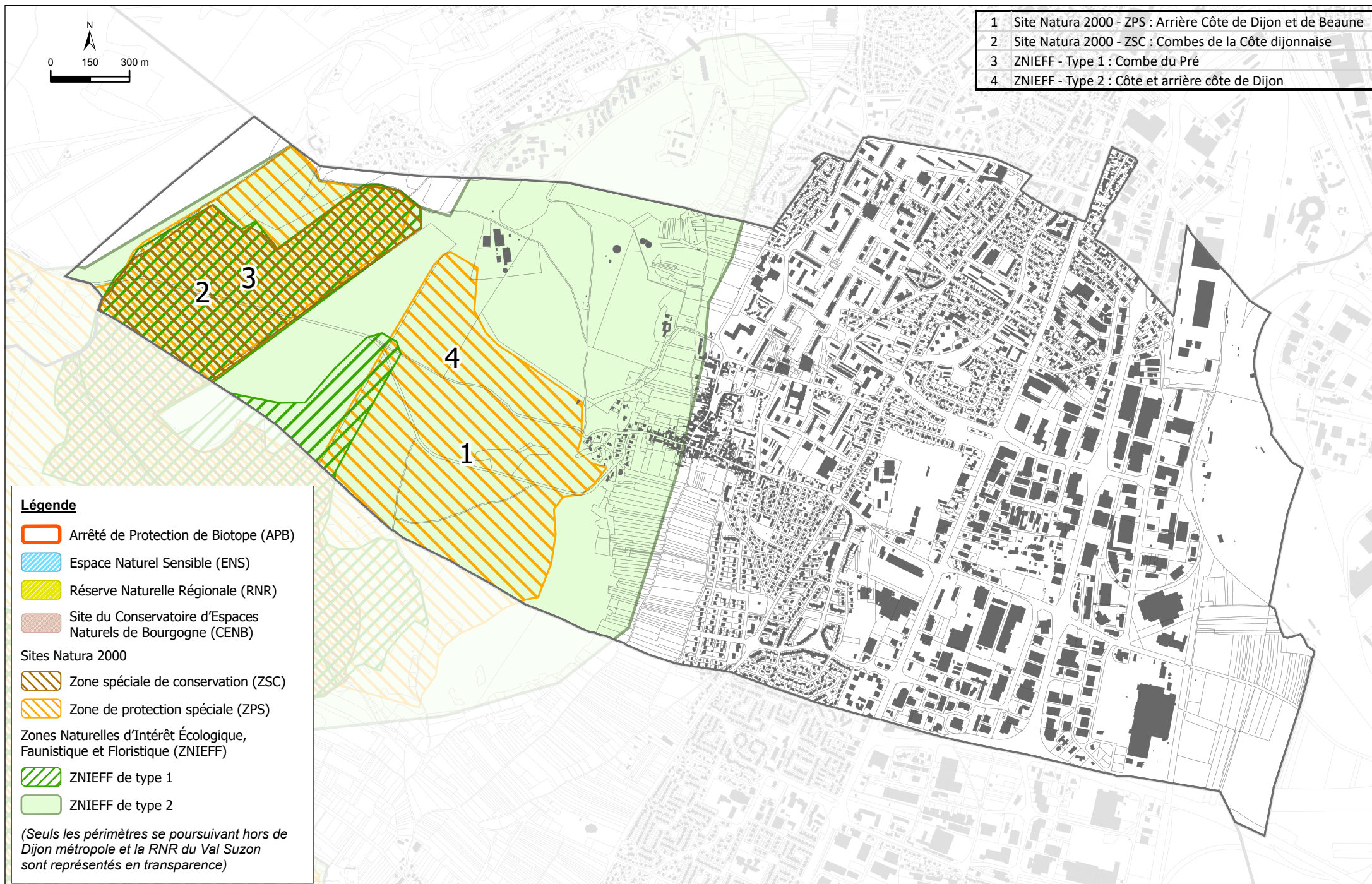
Zone de protection spéciale (ZPS)

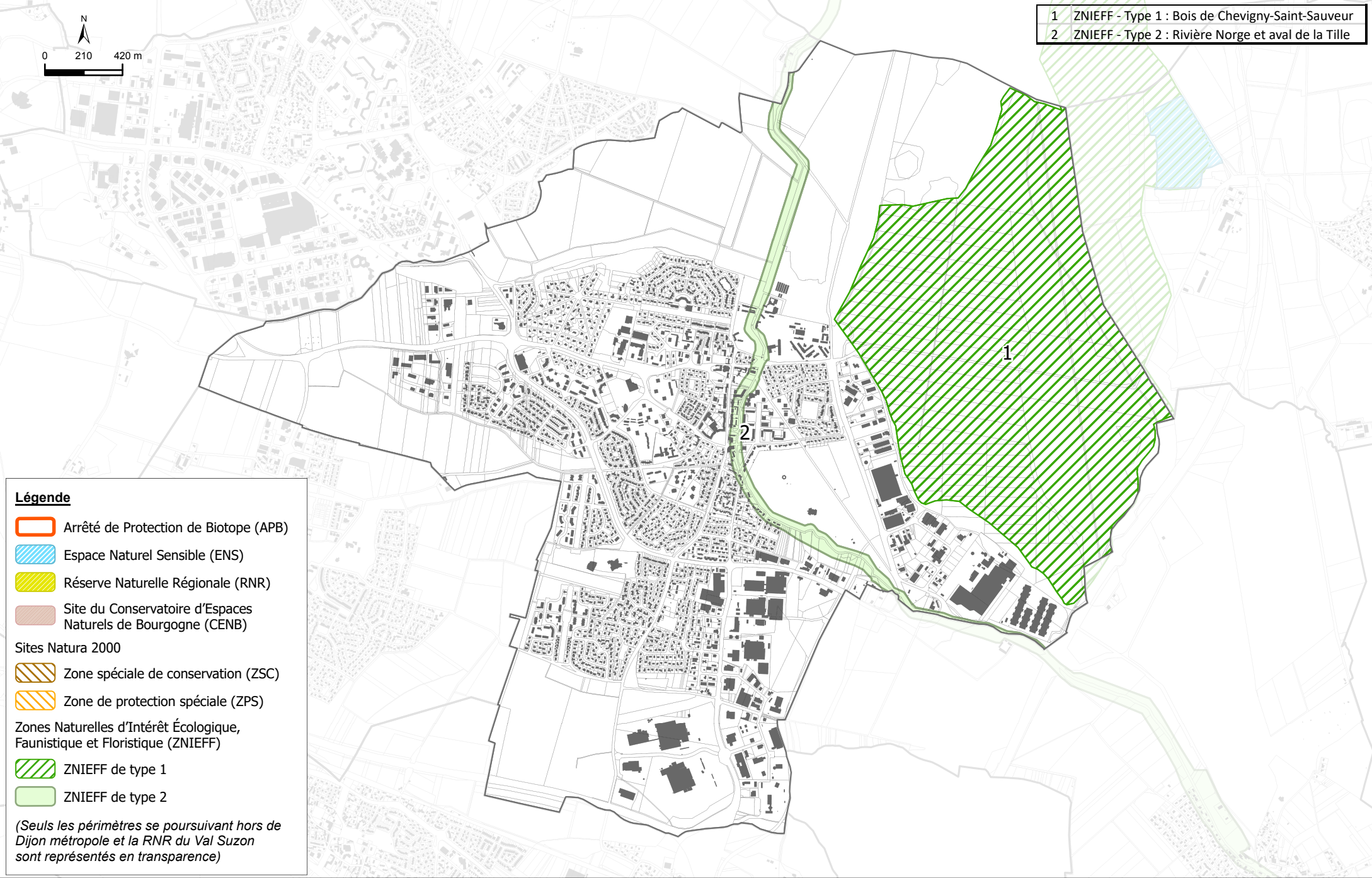
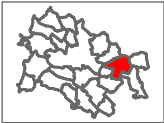
Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

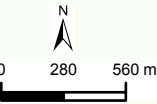
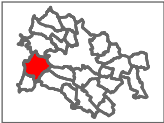
ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

(Seuls les périmètres se poursuivant hors de Dijon métropole et la RNR du Val Suzon sont représentés en transparence)

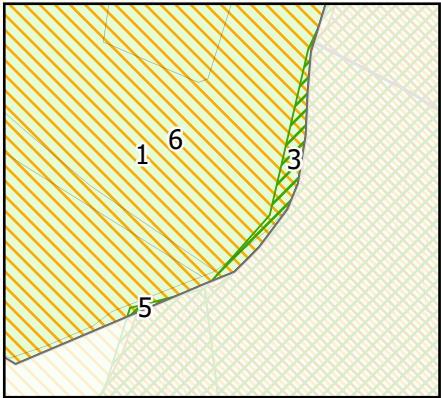




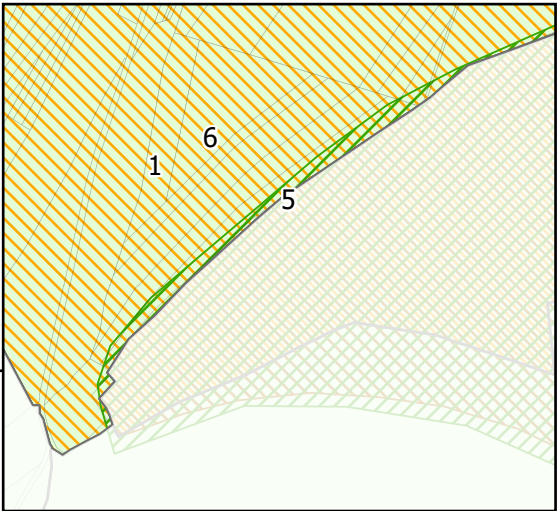


1	Site Natura 2000 - ZPS : Arrière Côte de Dijon et de Beaune
2	ZNIEFF - Type 1 : Combe du Diable
3	ZNIEFF - Type 1 : Combe du Pré
4	ZNIEFF - Type 1 : Combes de Notre-Dame d'Etang, de la jeune ronce et du bois de la Mialle
5	ZNIEFF - Type 1 : Côte sud dijonnaise de Marsannay à Nuits-Saint-Georges
6	ZNIEFF - Type 2 : Côte et arrière côte de Dijon

Zoom sur ZNIEFF - Type 1 : Combe du Pré (6)
et la ZNIEFF - Type 1 : Côte sud dijonnaise
de Marsannay à Nuits-Saint-Georges (5)



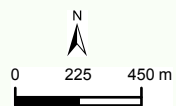
Zoom sur la ZNIEFF - Type 1 : Côte sud dijonnaise
de Marsannay à Nuits-Saint-Georges (5)



Légende

- Arrêté de Protection de Biotope (APB)
- Espace Naturel Sensible (ENS)
- Réserve Naturelle Régionale (RNR)
- Site du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB)
- Sites Natura 2000
 - Zone spéciale de conservation (ZSC)
 - Zone de protection spéciale (ZPS)
- Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
 - ZNIEFF de type 1
 - ZNIEFF de type 2

(Seuls les périmètres se poursuivant hors de
Dijon métropole et la RNR du Val Suzon
sont représentés en transparence)

**Légende**

Arrêté de Protection de Biotope (APB)

Espace Naturel Sensible (ENS)

Réserve Naturelle Régionale (RNR)

Site du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB)

Sites Natura 2000

Zone spéciale de conservation (ZSC)

Zone de protection spéciale (ZPS)

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

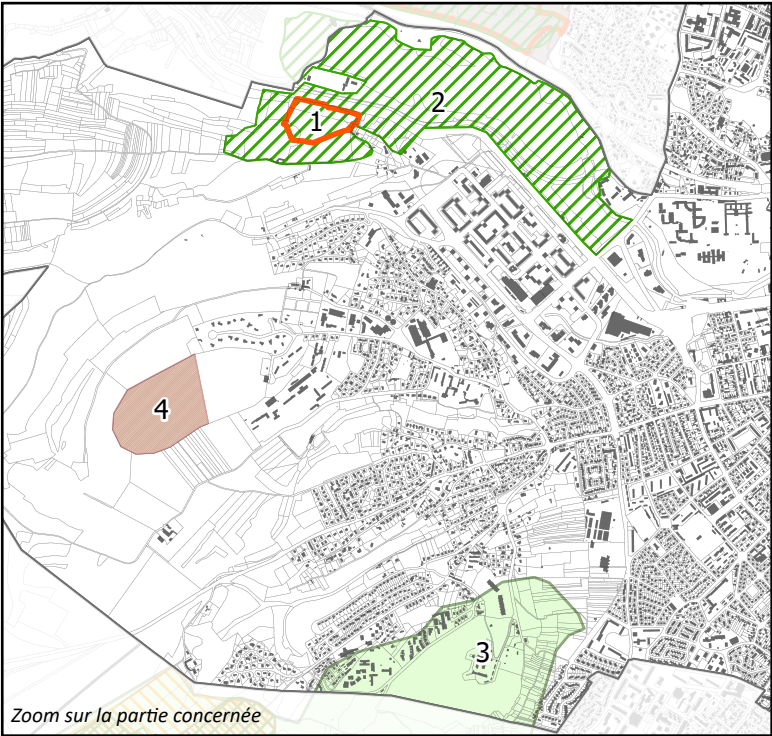
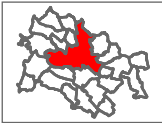
ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

(Seuls les périmètres se poursuivant hors de Dijon métropole et la RNR du Val Suzon sont représentés en transparence)

1 ZNIEFF - Type 1 : Forêt et pelouses de Plombières

2 ZNIEFF - Type 2 : La Montagne Dijonnaise de la vallée de l'Ignon à la vallée de l'Ouche



Légende

- Arrêté de Protection de Biotope (APB)
- Espace Naturel Sensible (ENS)
- Réserve Naturelle Régionale (RNR)
- Site du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB)

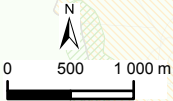
Sites Natura 2000

- Zone spéciale de conservation (ZSC)
- Zone de protection spéciale (ZPS)

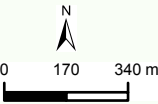
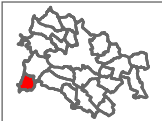
Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

(Seuls les périmètres se poursuivant hors de Dijon métropole et la RNR du Val Suzon sont représentés en transparence)



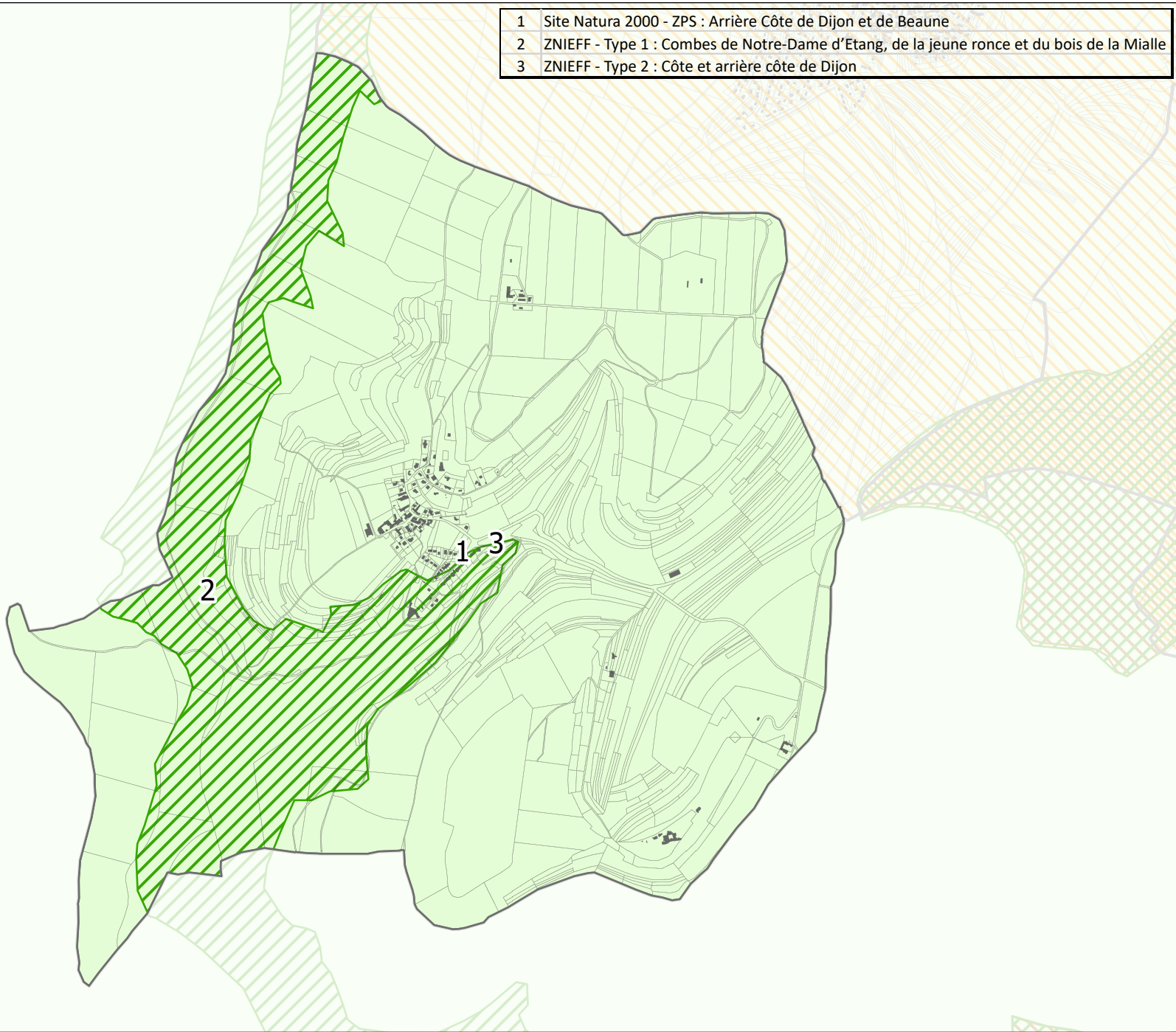
- | | |
|---|--|
| 1 | APB : Corniches calcaires de département de Côte d'Or. Entité n°13. Faucons pèlerin. Carrière de Dijon |
| 2 | ZNIEFF - Type 1 : Lac et carrière du lac Kir |
| 3 | ZNIEFF - Type 2 : Côte et arrière côte de Dijon |
| 4 | Site conservatoire : Fort de la Motte Giron |

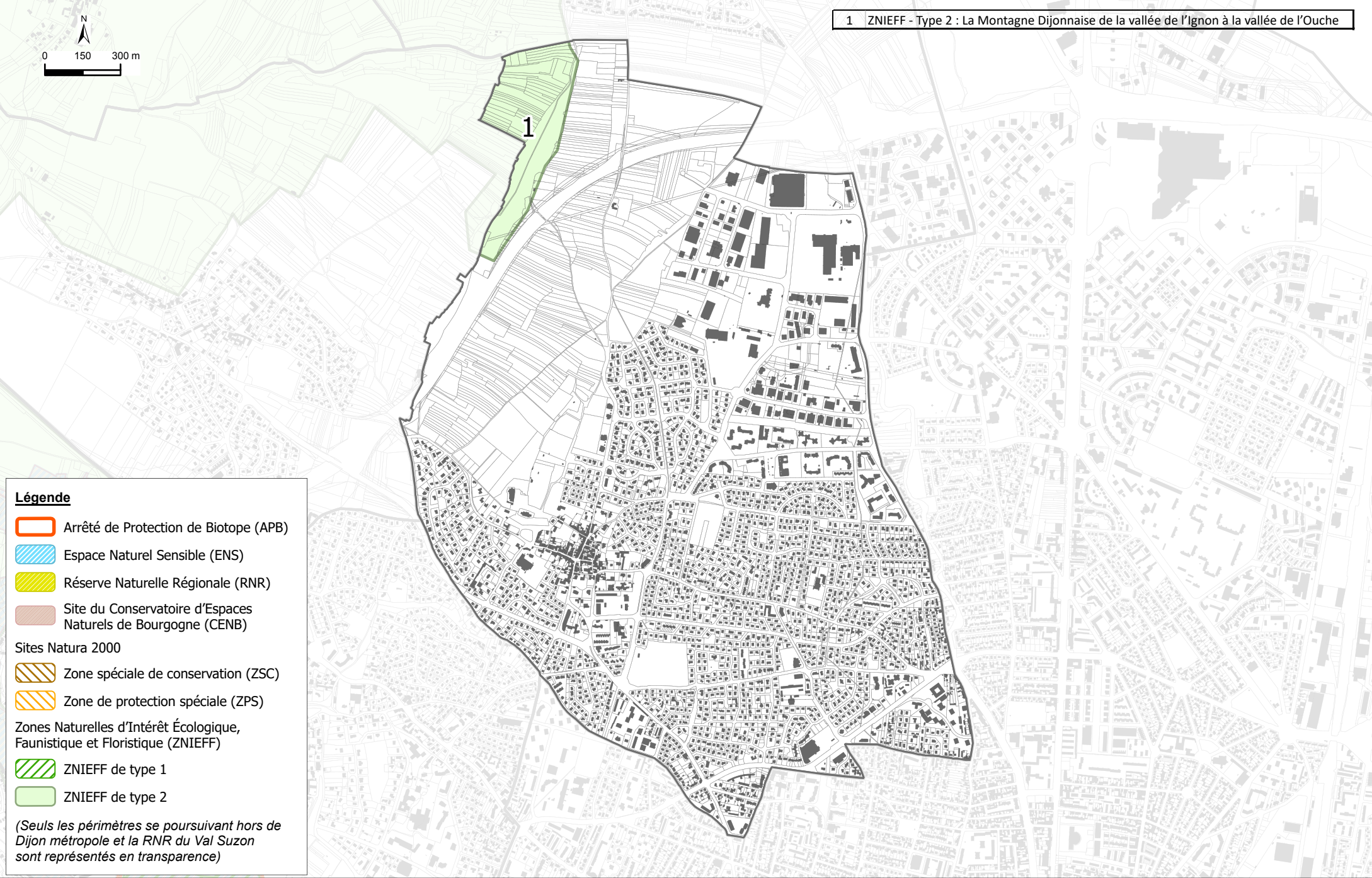


- | | |
|---|---|
| 1 | Site Natura 2000 - ZPS : Arrière Côte de Dijon et de Beaune |
| 2 | ZNIEFF - Type 1 : Combes de Notre-Dame d'Etang, de la jeune ronce et du bois de la Mialle |
| 3 | ZNIEFF - Type 2 : Côte et arrière côte de Dijon |

- Légende**
- Arrêté de Protection de Biotope (APB)
 - Espace Naturel Sensible (ENS)
 - Réserve Naturelle Régionale (RNR)
 - Site du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB)
 - Sites Natura 2000
 - Zone spéciale de conservation (ZSC)
 - Zone de protection spéciale (ZPS)
 - Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
 - ZNIEFF de type 1
 - ZNIEFF de type 2

(Seuls les périmètres se poursuivant hors de Dijon métropole et la RNR du Val Suzon sont représentés en transparence)

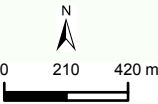
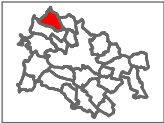




Légende

- Arrêté de Protection de Biotope (APB)
- Espace Naturel Sensible (ENS)
- Réserve Naturelle Régionale (RNR)
- Site du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB)
- Sites Natura 2000
 - Zone spéciale de conservation (ZSC)
 - Zone de protection spéciale (ZPS)
- Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
 - ZNIEFF de type 1
 - ZNIEFF de type 2

(Seuls les périmètres se poursuivant hors de Dijon métropole et la RNR du Val Suzon sont représentés en transparence)



1	Site Natura 2000 - ZSC : Montagne côte d'orientie
2	ZNIEFF - Type 1 : Pelouses et friches du plateau d'Hauteville et Ahuy
3	ZNIEFF - Type 1 : Vallée du Suzon
4	ZNIEFF - Type 2 : La Montagne Dijonnaise de la vallée de l'IGNON à la vallée de l'Ouche
5	RNR - Val Suzon

Légende

Arrêté de Protection de Biotope (APB)

Espace Naturel Sensible (ENS)

Réserve Naturelle Régionale (RNR)

Site du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB)

Sites Natura 2000

Zone spéciale de conservation (ZSC)

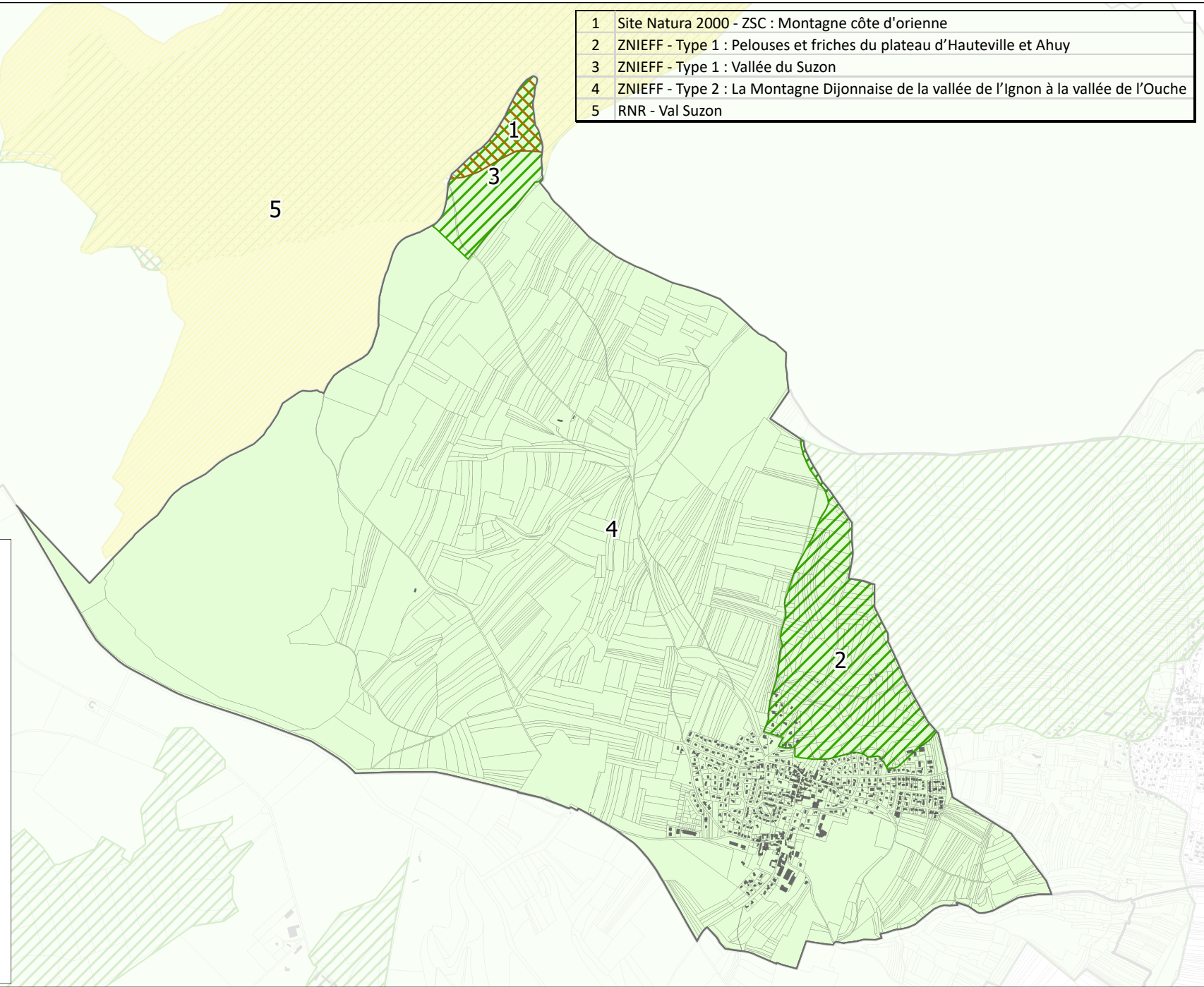
Zone de protection spéciale (ZPS)

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

ZNIEFF de type 1

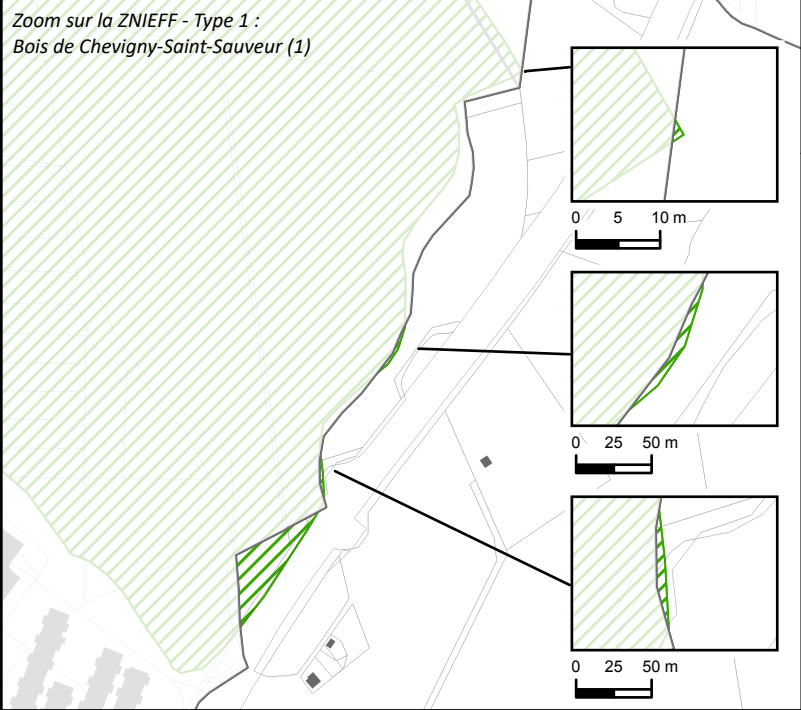
ZNIEFF de type 2

(Seuls les périmètres se poursuivant hors de Dijon métropole et la RNR du Val Suzon sont représentés en transparence)

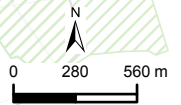




Zoom sur la ZNIEFF - Type 1 :
Bois de Chevigny-Saint-Sauveur (1)

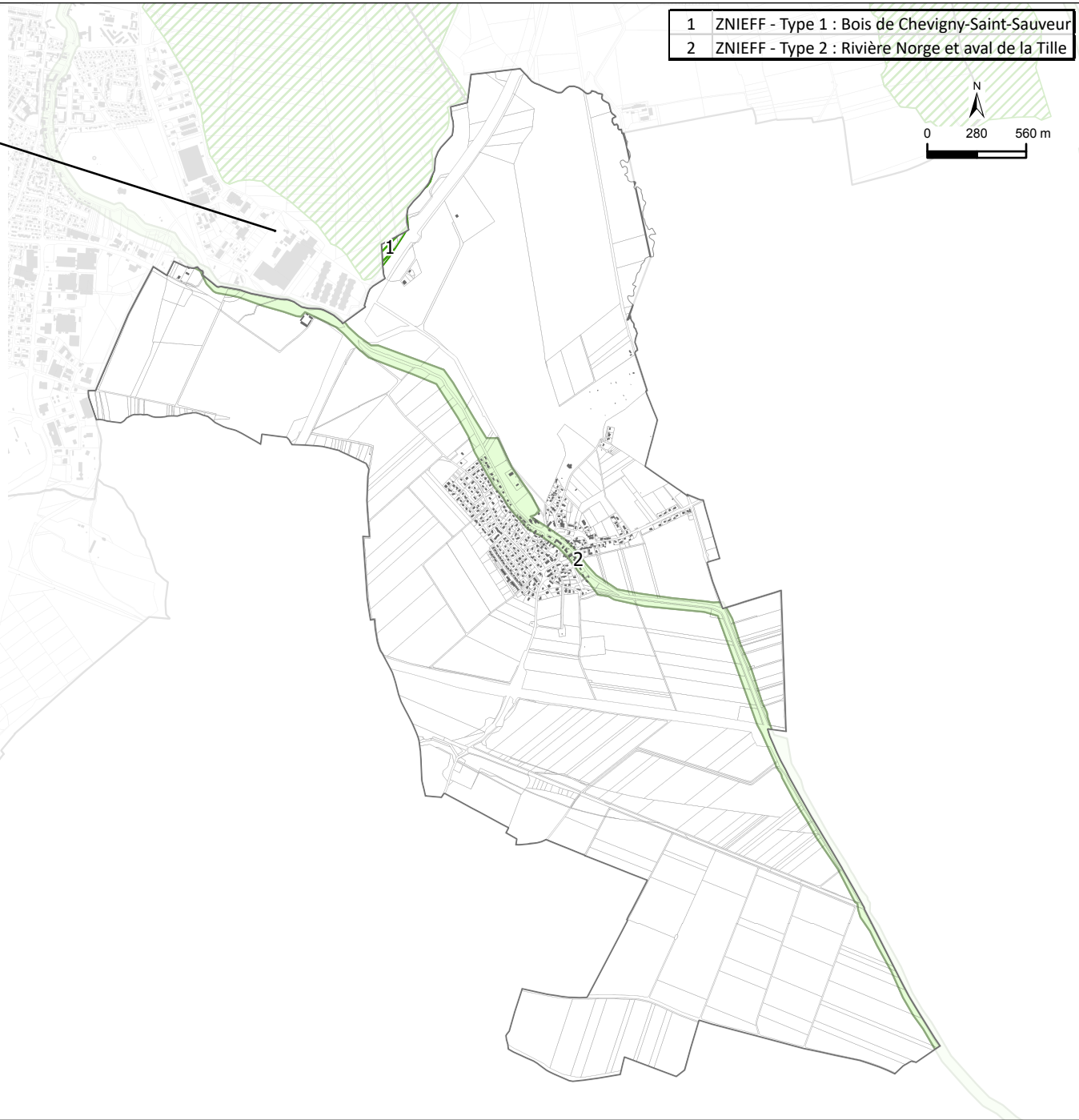


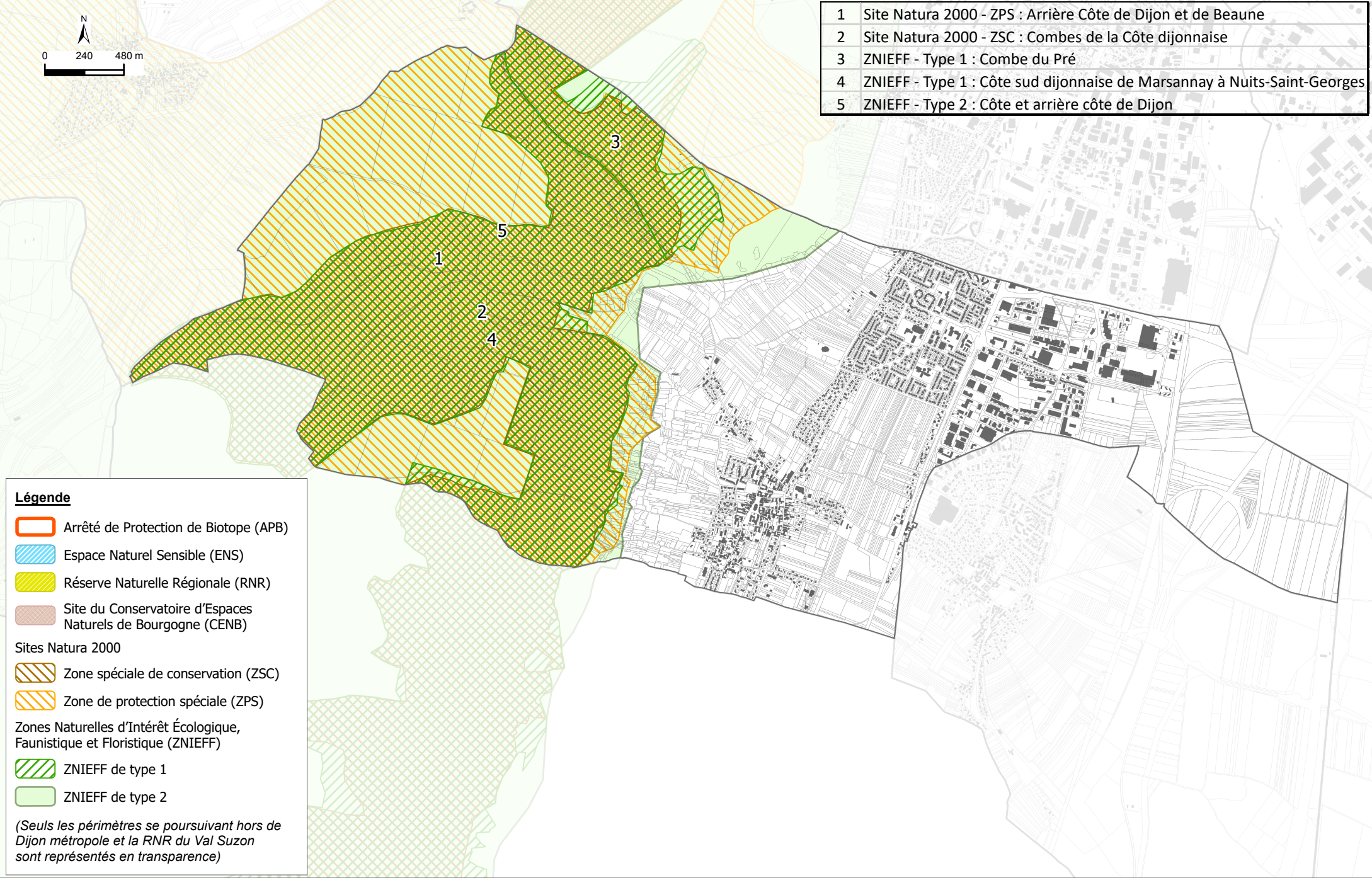
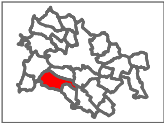
- | | |
|---|---|
| 1 | ZNIEFF - Type 1 : Bois de Chevigny-Saint-Sauveur |
| 2 | ZNIEFF - Type 2 : Rivière Norge et aval de la Tille |

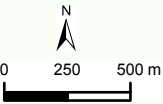


- Légende**
- Arrêté de Protection de Biotope (APB)
 - Espace Naturel Sensible (ENS)
 - Réserve Naturelle Régionale (RNR)
 - Site du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB)
 - Sites Natura 2000
 - Zone spéciale de conservation (ZSC)
 - Zone de protection spéciale (ZPS)
 - Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
 - ZNIEFF de type 1
 - ZNIEFF de type 2

(Seuls les périmètres se poursuivant hors de
Dijon métropole et la RNR du Val Suzon
sont représentés en transparence)







1	Site Natura 2000 - ZSC : Cavités à chauve-souris en Bourgogne
2	ENS : Pelouses et combes de la vallée de l'Ouche
3	Réserve Naturelle Régionale : Grotte du Contard
4	ZNIEFF - Type 1 : Forêt et pelouses de Plombières
5	ZNIEFF - Type 1 : Lac et carrière du lac Kir
6	ZNIEFF - Type 2 : Côte et arrière côte de Dijon
7	ZNIEFF - Type 2 : La Montagne Dijonnaise de la vallée de l'IGNON à la vallée de l'Ouche
8	Site conservatoire : ENS Pelouses et combes de la vallée de l'Ouche

Légende

- Arrêté de Protection de Biotope (APB)
- Espace Naturel Sensible (ENS)
- Réserve Naturelle Régionale (RNR)
- Site du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB)
- Sites Natura 2000
 - Zone spéciale de conservation (ZSC)
 - Zone de protection spéciale (ZPS)
- Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
 - ZNIEFF de type 1
 - ZNIEFF de type 2

(Seuls les périmètres se poursuivant hors de Dijon métropole et la RNR du Val Suzon sont représentés en transparence)



Légende

 Arrêté de Protection de Biotope (APB)

 Espace Naturel Sensible (ENS)

 Réserve Naturelle Régionale (RNR)

 Site du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB)

Sites Natura 2000

 Zone spéciale de conservation (ZSC)

 Zone de protection spéciale (ZPS)

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

 ZNIEFF de type 1

 ZNIEFF de type 2

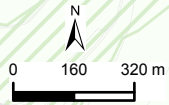
(Seuls les périmètres se poursuivant hors de Dijon métropole et la RNR du Val Suzon sont représentés en transparence)



Zoom sur la ZNIEFF - Type 2 :
Rivière Norgue et aval de la Tille (1)



1 ZNIEFF - Type 2 : Rivière Norgue et aval de la Tille



- | | |
|---|---|
| 1 | APB : Parc de la Fontaine aux Fées à Talant |
| 2 | ENS : Pelouses et combes de la vallée de l'Ouche |
| 3 | ZNIEFF - Type 1 : Forêt et pelouses de Plombières |
| 4 | ZNIEFF - Type 1 : Parc de la fontaines au fées |
| 5 | ZNIEFF - Type 2 : La Montagne Dijonnaise de la vallée de l'IGNON à la vallée de l'Ouche |
| 6 | Site conservatoire : ENS Pelouses et combes de la vallée de l'Ouche |

Légende

-  Arrêté de Protection de Biotope (APB)
-  Espace Naturel Sensible (ENS)
-  Réserve Naturelle Régionale (RNR)
-  Site du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB)
- Sites Natura 2000
 -  Zone spéciale de conservation (ZSC)
 -  Zone de protection spéciale (ZPS)
- Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
 -  ZNIEFF de type 1
 -  ZNIEFF de type 2

(Seuls les périmètres se poursuivant hors de Dijon métropole et la RNR du Val Suzon sont représentés en transparence)

